

Syndicat des Communes du Littoral Varois

DEPLOIEMENT DU BARRAGE ANTI-POLLUTION DU SCLV ET REUNION SUR LA SECURITE EN MER MARDI 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept Mai à neuf heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis sur l'île de Port-Cros, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2022 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes (28) : BANDOL, BORMES LES MIMOSAS, CARQUEIRANNE, CAVALAIRE SUR MER, COGOLIN, COLLOBRIERES, FREJUS, GASSIN, GRIMAUD, HYERES, LA CROIX VALMER, LA GARDE, LE LAVANDOU, LE PRADET, LE RAYOL CANADEL, LA LONDE LES MAURES, LA SEYNE SUR MER, LA VALETTE DU VAR, RAMATUELLE, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, SAINT MANDRIER, SAINT RAPHAEL, SAINT TROPEZ, SAINT CYR SUR MER, SAINTE MAXIME, SANARY SUR MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES ET TOULON.

Invités :

M. Sébastien ALBERTINI, CRS

M. Eric DELYS, SNSM Le Lavandou

Lieutenant PIANO, Sapeur-Pompier Bormes-Le Lavandou,

Mme Isabelle TERRIER, DDTM du Var

M. Eric de la Fournière, Directeur Général Adjoint du site du Levant

M. Frédéric SCHNEIDER, membre du centre de recherche de l'Université de Toulon

M. Franck PEGLIASCO, société TMML Le Lavandou

M. Stephan FAURE, Maître de port

DEPART DU QUAI DES ILES D'OR – COMMUNE DU LAVANDOU



Syndicat des Communes du Littoral Varois

Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou

Tel: 04 94 05 15 71 – secretariat.maire@le-lavandou.fr – www.sclv.fr

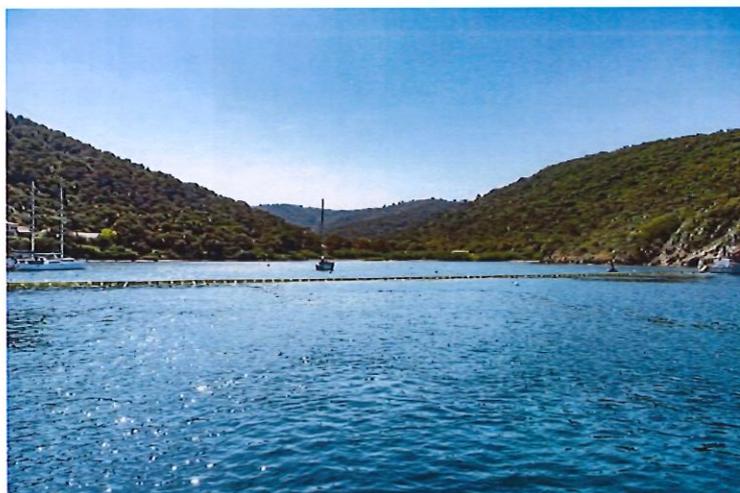
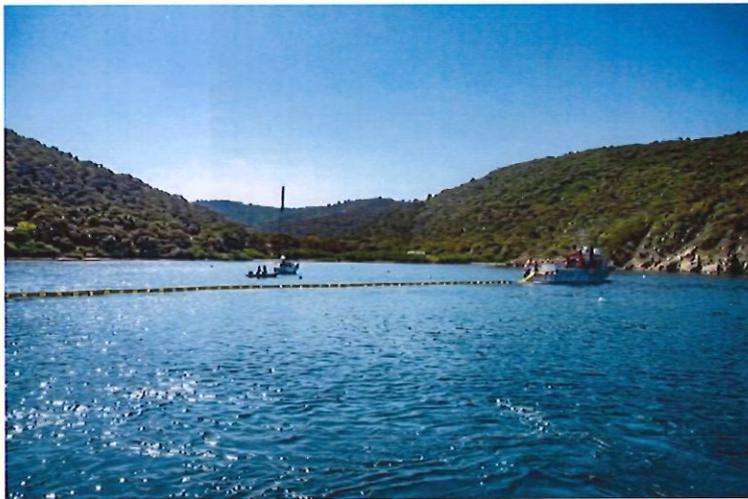


DEPLOIEMENT DU BARRAGE

Longueur du barrage : 210 mètres

Durée du déploiement dans l'anse de Port-Cros : 5 minutes 03





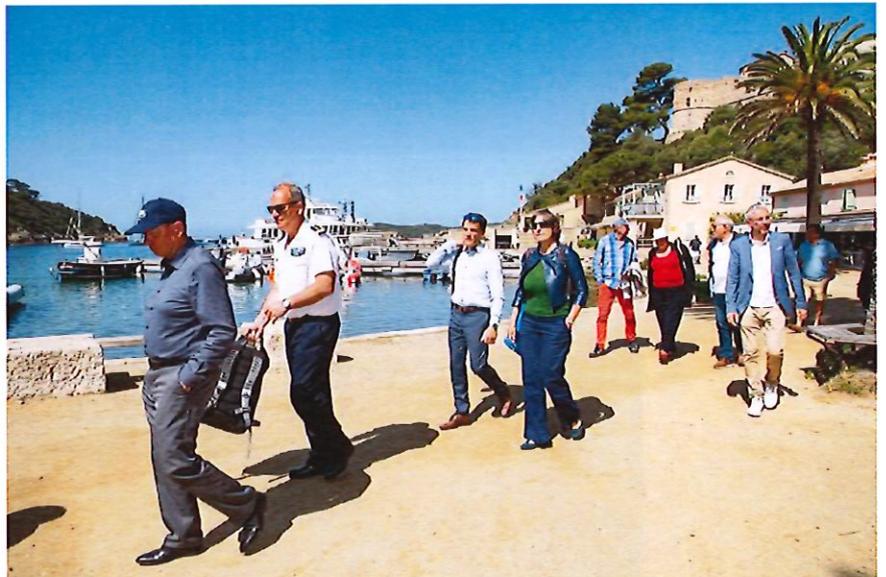
Fin du déploiement :



Débarquement des passagers :



Syndicat des Communes du Littoral Varois
Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou
Tel: 04 94 05 15 71 – secretariat.maire@le-lavandou.fr – www.sclv.fr



REUNION SUR LA SECURITE EN MER

Mot du Président

Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes au déploiement du barrage anti-pollution du SCLV.

A l'approche de la haute saison touristique, les membres du SCLV profiteront de cette opération pour échanger sur la sécurité en mer. Parmi les points abordés : l'organisation des secours en Méditerranée, l'alerte des secours en utilisant les moyens appropriés, la sensibilisation aux risques de la navigation, aux noyades en mer, à la pollution marine ... Chaque aspect de la sécurité sera abordé.

Intervention de M. Sébastien ALBERTINI, CRS et représentant la Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité Sud

Monsieur Sébastien ALBERTINI est le chef des plages sur les postes de secours du Lavandou.

Ses missions :

- Il intervient sur la mise en place et l'évolution du balisage,
- Il supervise la sécurité des baignades dans les 300 mètres,
- Il fait des rappels à la réglementation maritime,
- Il intervient sur des infractions de droit commun.

"le dispositif de sécurité des baignades mis en place par la Commune du Lavandou est efficient ; il nous permet d'assurer une surveillance optimale des baignades et de contribuer à la prévention en mer. Nous constatons très peu de personnes décédées. De plus, des bornes d'appel de secours sont installées dès notre arrivée sur 6 sites (plages d'Aiguebelle, Jean-Blanc, La Fossette, Plages du Cap Nègre, pointe du Cap Nègre et plage de Pramousquier. Nous avons également un bateau rapide dit "CHARLY" qui nous permet d'intervenir sur les 12 kilomètres de côte en quelques minutes".

Intervention de M. Eric DELYS, SNSM

La SNSM est une composante très importante de la sécurité en mer. Elle forme une alliance forte avec les Sapeurs-Pompiers.

► Les acteurs de la sécurité civile en France

En France, la sécurité civile est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur au travers de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Elle organise les secours d'assistance aux personnes et aux biens sur terre.

Elle est déployée à l'échelon départemental par le préfet, qui coordonne et fait intervenir différents acteurs :

- Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) : il assiste le préfet dans la mise en place d'opérations de prévention et de gestion des crises liées à des catastrophes naturelles ou des événements conjoncturels.
- Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : placés sous l'autorité du président du conseil départemental et du préfet, les sapeurs-pompiers du SDIS sont chargés de 3 missions : la prévention, la prévision et les opérations de secours. Les SDIS sont aux commandes des secours en cas de crise, sous la direction du Préfet.
- Le service d'aide médicale urgente : service hospitalier public dont le rôle est d'organiser l'urgence médicale dans chaque département. Il assure la coordination du service médical d'urgence et organise la chaîne médicale des secours.
- La police : elle peut être déployée en cas de catastrophe naturelle pour assurer le maintien de l'ordre public et encadrer le trafic routier.
- Les associations de secourisme et de sécurité civile : elles sont 15 à être agréées en France pour être engagées sur le terrain par le Préfet, sur différents types de missions (voir plus bas).

► L'organisation de la sécurité civile

On distingue les risques "courants" et les risques "particuliers".

Le premier type regroupe des risques liés aux accidents : accidents de la route, urgences vitales, incendies, accidents industriels.... Ce sont dans ces cas les sapeurs-pompiers (bénévoles ou professionnels) du SDIS et les personnels médicaux du SAMU qui interviennent prioritairement. Pour les risques "particuliers", liés à des événements ou à des catastrophes naturelles, le Préfet de département requiert l'aide d'associations agréées de sécurité civile, pour réaliser 4 types de missions.

- Type A : missions de secours aux personnes suite à une catastrophe ou un accident (inondations, explosion, attentat...). Lorsque les moyens traditionnels (SDIS, SAMU...) sont dépassés, le Préfet peut alors solliciter l'aide d'une association de sécurité civile, qui agit alors sous le commandement des sapeurs-pompiers.
- Type B : missions de soutien et d'accompagnement des populations suite à un accident ou une catastrophe : accueil d'urgence, distribution alimentaire, de couverture, etc.
- Type C : missions d'encadrement de bénévoles, lorsqu'il est fait appel à la population pour participer et aider à la gestion d'une crise suite à une catastrophe ou un accident.
- Type D : mise en place de DPS (dispositif prévisionnel de sécurité) sur des rassemblements publics ponctuels (manifestations sportives, concerts, festivals, etc.).

► Exemples de missions de sécurité civile assurées par la SNSM

La SNSM dispose de l'agrément pour ces 4 types de missions. Elle peut engager pour cela plus de 3 300 bénévoles, dont plus de 3 000 secouristes (niveau 1 et 2), 35 médecins, 34 infirmiers et 155 logisticiens pour assurer le bon déroulement de ces missions.

Les postes de secours ou DPS

La mise en place de postes de secours (ou DPS, dispositifs prévisionnels de secours) constitue l'activité la plus importante de la SNSM en matière de sécurité civile. Les DPS sont en effet obligatoires depuis le 1er janvier 2007 pour toute organisation de manifestations ou de rassemblements à caractère sportif, culturel ou social rassemblant plus de 1 500 personnes : autant d'événements pendant lesquels les bénévoles de la SNSM participent à assurer la sécurité du public et des participants. En 2021, la SNSM a ainsi réalisé 1 180 missions, correspondant à un peu moins de 8 000 journées de bénévoles.

Elle sécurise par exemple l'un des plus importants festivals de France, le Hellfest, des matchs de Ligue 1 ou de Ligue 2 de football, ou encore de nombreuses étapes du tour de France tous les ans et bien entendu des événements liés au nautisme, comme les championnats de France et d'Europe de triathlon ou le Nautic Paddle, plus grande compétition de paddle au monde, organisée à Paris tous les ans en décembre.

Sécurité civile et gestion de crise

L'agrément de la SNSM lui permet également d'intervenir dans d'autres cadres et d'assurer des missions de secours à personnes en renfort des sapeurs-pompiers (accidents, tempêtes, inondations...) ou des actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes. Les sauveteurs peuvent ainsi être sollicités par les Préfets pour intégrer des dispositifs ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) aux côtés des services de secours publics.

Ce sont ainsi une trentaine de structures SNSM qui ont été à pied d'œuvre pour assurer des missions d'évacuation, de transports sanitaires, de renforts aux centres médicaux et hospitaliers, de livraisons de médicaments et de nourriture aux personnes les plus fragiles.

Au total, plus de 10 000 heures de bénévolat ont permis d'aider la gestion de la crise de la COVID-19.

(source : www.snsm.org)

Intervention du Lieutenant PIANO, Sapeurs-Pompiers de Bormes et du Lavandou

"Nous intervenons dans le domaine Maritime et sur le sentier du littoral. Nous évacuons les victimes par la mer. Par exemple, nous sommes intervenus pour le feu du Yacht au Levant. Nous travaillons en étroite relation avec la SNSM".

Les Pompiers plongeurs sauveteurs hélicoptérés (PSH) peuvent intervenir à bord des hélicoptères de la Sécurité civile (Dragon) afin de porter secours à des victimes en difficulté, que ce soit en mer ou lors d'événements climatiques majeurs (inondations).

Ils bénéficient de toutes les compétences nécessaires pour intervenir dans des conditions extrêmes et être hélitreuillés avec l'aide et l'expertise du mécanicien de bord.

Intervention de la DDTM du Var, Mme Isabelle TERRIER

"Nous intervenons dans le cadre de la pollution Infra-Polmar (exemple, grande pollution VIRGINIA)".

POUR RAPPEL

POLMAR (POLLutions MARines) est un dispositif créé en France après la marée noire du Torrey Canyon en 1970. C'est avec la catastrophe de l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne en 1978, que les moyens de lutte se sont matérialisés dans des plans POLMAR apparus à cette occasion. Le littoral français a été marqué par deux autres crises majeures de pollutions accidentelles par hydrocarbures avec les marées noires liées aux naufrages de l'Erika en 1999 et du Prestige en 2002.

Depuis, le dispositif a évidemment beaucoup évolué pour s'adapter aux changements des organisations et des menaces. Ainsi depuis 2005, le dispositif POLMAR est rattaché à l'Organisation de la Réponse de Sécurité civile (ORSEC), qui est le tronc commun de tous les plans d'urgence.

"Nous intervenons également sur des petites pollutions comme des fuites de bateaux et nous avons les moyens pour agir rapidement.

Nous proposons des formations en collaboration avec LE CEDRE qui est un organisme de qualité"

Lien Site : <https://wwz.cedre.fr/Formation>

Le Préfet Maritime coordonne les dispositions de sécurité et intervient dans le respect des mouillages.

Nous intervenons également dans les infractions liées aux vitesses des navires".

Intervention de M. Eric DE LA FOURNIERE, Direction du Levant

Monsieur DE LA FOURNIERE présente l'île du LEVANT.

À quelques encablures du Lavandou, l'île du Levant est un centre d'essai de la direction générale de l'armement.

90% de l'île est occupé par les services de l'Etat.

10% occupé par le village d'Héliopolis.

350 personnes présentes à l'année.

Nos missions :

- Essais programmes DGA (air, surface, eau).
- Entraînements des forces (rafales, bateaux ...).
- Prévention et sécurité au cœur des préoccupations.
- Matériel anti-pollution sur réquisition du Préfet Maritime.
- Déploiement de postes de sécurité avec 30 pompiers en permanence.

Monsieur le Président précise que le continent et les îles doivent fonctionner ensemble. Le but du syndicat est de mailler les compétences de chacun et de mutualiser les forces et les moyens.

Intervention de Monsieur SCHNEIDER, chargé de mission de l'Université de Toulon

Le SCLV a signé une convention de partenariat avec l'Université de TOULON le 10 mai 2022. C'est une force et une stratégie de développement pour l'horizon 2030.

Nous proposons des conférences ouvertes au grand public pour le sensibiliser au milieu marin et nous souhaitons travailler sur des projets concrets avec le syndicat".

Monsieur le Président : "Nous devons rassembler toutes nos compétences et nos connaissances pour préserver notre littoral. L'Université de Toulon est en avance dans ses recherches et accompagnera les membres du SCLV dans des actions d'intérêt commun. Le SCLV apportera son conseil dans la mise en place des actions en faveur de la protection du littoral et participera à la publication de productions scientifiques".

Intervention de M. Franck PEGLIASCO, TMML LE LAVANDOU

"Nous pouvons rencontrer des problèmes de déploiement du barrage en fonction de la météo. Toutes les Communes/plages n'ont pas la même topographie. Nous essayons de trouver des outils adaptés et former du personnel pour œuvrer dans ce domaine".

Monsieur le Président précise que le barrage du Syndicat est stocké à deux endroits : sur les Communes de Hyères et du Lavandou. Le maillage évolue dans le temps et son accrochage requiert une technicité bien particulière. Notre partenariat avec l'Université était notre chaîne manquante".

Intervention de M. Stephan FAURE, Maître de Port du Parc National de Port-Cros

Monsieur FAURE excuse l'absence de Mme MONFORT, retenue par des obligations professionnelles.

Le Parc National de Port-Cros est une zone protégée qui porte une attention particulière sur l'environnement.

La création de la ZMEL est une franche réussite. Son implantation permet de préserver la Posidonie. Les comportements et les changements d'habitude vont dans le bon sens.

Protection renforcée dans le fond des baies abritées :

Dans le fond des baies abritées, la croissance verticale des rhizomes conduit à une surélévation de la matte permettant à l'herbier d'atteindre la surface ; cette structure est désignée sous le terme de « récif-frangeant ». Entre le front d'émergence du récif et la côte, les conditions deviennent défavorables (fortes variations de salinité, de température), l'herbier meurt laissant apparaître une sorte de « lagon », séparé du large par un « récif-barrière ». Ce lagon est généralement occupé par des petites magnoliophytes (*Cymodocea nodosa* et *Zostera noltii*) se développant sur matte morte. Au niveau du récif-barrière, qui peut atteindre plusieurs mètres de largeur, les feuilles émergent et s'étalent à la surface de l'eau, notamment au printemps et en été. Le récif se prolonge en pente douce vers le large où il constitue un herbier de fond continu. La forme classique de ces récifs, sous forme d'un front parallèle au rivage, est la plus répandue.

Intervention de M. Marc-Etienne LANSADE, Maire de la Commune de Cogolin

Monsieur le Maire envisage de développer une filière par hydrogène dans le tourisme afin d'être neutre sur le plan climatique. La Commune de Cogolin sera la première station dotée d'hydrogène et offrira de nouvelles prouesses technologiques.

Monsieur le Maire de Cogolin aimerait travailler en concertation avec la Commune du Lavandou et envisager la remotorisation des anciens moteurs dans le futur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.



Le Président

M. Gil BERNARDI



